



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/47/212
6 avril 1993

Quarante-septième session
Point 103 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/47/830)]

47/212. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986, 42/211 du 21 décembre 1987, 43/213 du 21 décembre 1988, 44/200 A à C du 21 décembre 1989 et 45/254 A à C du 21 décembre 1990 sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies,

Réaffirmant sa résolution 46/232 du 2 mars 1992 sur la revitalisation du Secrétariat,

Rappelant ses résolutions 46/185 A à C du 20 décembre 1991 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 et ses résolutions 46/186 A à C du 20 décembre 1991 sur le budget-programme dudit exercice,

Ayant examiné les documents présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs à l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation et au budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 1/,

1/ A/46/327 et Add.1, A/46/545, A/C.5/46/CRP.1, A/C.5/47/2 et Corr.1, A/C.5/47/3 et A/C.5/47/4.

Ayant également examiné les passages pertinents du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-deuxième session 2/ et les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/,

I

1. Réaffirme que la recherche d'efficacité instituée par la résolution 41/213 est un processus continu;
2. Note que l'on continue à ne pas utiliser de normes de production et d'autres méthodes de gestion dont l'importance est capitale pour définir les ressources nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation dans ses divers domaines d'activité;
3. Prie à nouveau le Secrétaire général d'élaborer des normes de cette nature et de les appliquer, dans la mesure du possible, à l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 ainsi qu'à l'établissement des états d'incidences sur le budget-programme, des prévisions révisées et des autres documents touchant l'utilisation des ressources de l'Organisation;
4. Souligne la nécessité d'améliorer encore la manière dont les ressources extrabudgétaires sont présentées dans le budget-programme, en faisant ressortir comment elles s'articulent avec les postes, les priorités et les autres aspects du fonctionnement de l'Organisation, et insiste en particulier sur la nécessité d'inclure dans le budget-programme des données sur le montant des ressources extrabudgétaires effectivement encaissées et utilisées au cours de la période précédente et d'améliorer la qualité des prévisions concernant ces ressources;

II

1. Insiste sur le fait que la restructuration du Secrétariat doit être conforme aux objectifs, aux orientations et aux principes énoncés dans sa résolution 46/232 et s'effectuer en consultation étroite avec les Etats Membres et les organismes intergouvernementaux intéressés;
2. Réaffirme le rôle de l'Assemblée générale quant à la structure du Secrétariat, notamment en ce qui concerne la création, la suppression et le transfert de postes financés par le budget ordinaire de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de lui communiquer des informations complètes sur toute décision concernant des postes permanents ou temporaires de rang élevé, y compris les postes de rang équivalent financés à l'aide du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires;

2/ Voir A/47/16 (Parties I et II).

3/ A/47/7/Add.1 et A/47/7/Add.9.

3. Prend note des passages pertinents du rapport du Comité du programme et de la coordination 4/;
4. Approuve les commentaires et observations formulés à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 5/;
5. Regrette que le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées ne contienne pas les renseignements demandés par la résolution 46/232 quant aux aspects de la restructuration qui touchent les programmes et aux incidences qui en découlent;
6. Prie le Secrétaire général de communiquer au Comité du programme et de la coordination et aux autres organismes intergouvernementaux concernés tout renseignement utile pour leur permettre d'identifier et d'analyser les aspects de la restructuration du Secrétariat qui touchent les programmes et les incidences qui en découlent dans les domaines de leur compétence et invite le Comité et lesdits organismes à lui présenter leurs observations et recommandations à sa quarante-huitième session;
7. Prend note de l'état actuel des prévisions révisées à la suite de la phase initiale de la restructuration du Secrétariat, notamment des transferts proposés de ressources entre chapitres, étant entendu que, dans l'attente des conclusions des organismes intergouvernementaux intéressés, le Secrétaire général présentera au début de 1993 à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité consultatif, de nouvelles prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993;
8. Prie le Secrétaire général d'indiquer dans lesdites prévisions révisées toutes les modifications du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 liées à la restructuration, ainsi que les aspects de la restructuration du Secrétariat qui touchent aux programmes et leur justification, comme le demandait la résolution 46/232;
9. Décide, en ce qui concerne la recommandation qui figure au paragraphe 261 du rapport du Comité du programme et de la coordination 4/, d'examiner au début de 1993 la réduction proposée du nombre de postes de rang élevé, qui est incluse dans les prévisions révisées, et prie le Secrétaire général de lui présenter, dans le cadre des prévisions révisées mentionnées au paragraphe 8 ci-dessus, ses propositions quant au nombre et à la répartition des postes de rang élevé du Secrétariat pendant la partie restant à couvrir de l'exercice biennal 1992-1993;

III

1. Approuve le nouveau mode de présentation du budget qui a été proposé et les conclusions et recommandations formulées à ce sujet par le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et invite le Secrétaire général à continuer d'améliorer la présentation du budget-programme, notamment pour faciliter une comparaison, par objet, des crédits et des dépenses effectives;

4/ Voir A/47/16 (Partie II).

5/ Voir A/47/7/Add.1.

2. Regrette que la note du Secrétaire général 6/ relative aux procédures et normes régissant les modifications du tableau d'effectifs ne contienne pas de propositions visant à améliorer les méthodes et processus actuels;

3. Prie le Secrétaire général d'améliorer la présentation et la justification des modifications du tableau d'effectifs de l'Organisation qu'il pourrait proposer dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995;

4. Prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-huitième session un rapport sur toutes les questions qui ont trait à la création, à la suppression, au reclassement ou au transfert de postes;

5. Prie en outre le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-huitième session, dans le cadre de l'application des résolutions 41/213, 42/211, 43/213, 44/200 A à C et 46/232 et de la présente résolution, un rapport analytique concernant tous les aspects de la restructuration du Secrétariat, y compris les incidences qui en découlent pour l'exécution des programmes.

94e séance plénière
23 décembre 1992